



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Faits nouveaux survenus
dans d'autres organisations****Addendum:****Extraits des discours prononcés
à la troisième Conférence ministérielle
de l'Organisation mondiale du commerce
(Seattle, 29 novembre – 3 décembre 1999)**

Vu l'intérêt manifesté par le groupe de travail à l'égard de la compilation fournie par le Bureau en mars 1997 des extraits pertinents des déclarations mentionnant les normes du travail et l'OIT, prononcées à la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (Singapour, 9-13 décembre 1996)¹, il a été décidé de fournir une compilation semblable d'extraits de déclarations faites à Seattle. Ces extraits sont reproduits ci-après. *Etant donné leur caractère partiel, il convient de les lire à la lumière des déclarations intégrales*, que l'on peut consulter sur la page Internet de l'OMC². Les traductions et appellations sont celles de l'OMC.

Autriche**Déclaration de M. Hannes Farnleitner,
Ministre des Affaires économiques**

Dans le passé, l'Autriche a toujours été favorable à l'examen des droits fondamentaux des travailleurs dans le cadre du système commercial multilatéral. C'est pourquoi il est important à ses yeux de prendre en compte la dimension sociale dans le prochain cycle de négociations. Le respect des droits fondamentaux des travailleurs ne réduira pas les avantages comparatifs des pays en développement, mais entraînera une amélioration de la qualité de la vie pour les populations et contribuera au développement durable au bénéfice

¹ Document GB.268/WP/SDL/1/3, Corr. et Add.1.

² http://www.wto.org/wto/seattle/english/state_e/state_e.htm.

de tous les Membres de l'OMC. En conséquence, nous nous prononçons résolument en faveur de la création d'un Forum de travail permanent conjoint OIT/OMC pour examiner cette question dans un contexte plus large en tenant compte des problèmes intéressant tout particulièrement les pays en développement. Nous ne cherchons pas à instaurer une nouvelle forme de protectionnisme ou des sanctions, mais nous voulons faire avancer les choses dans le domaine des droits fondamentaux des travailleurs, et ce par le biais d'incitations économiques.

Bahreïn

Déclaration de M. Ali Saleh Al-Saleh, Ministre du Commerce

En ce qui concerne les normes du travail, nous estimons que l'Organisation internationale du Travail (OIT) est l'enceinte appropriée pour examiner les questions relatives au travail, ainsi qu'il en a été convenu à la première Réunion ministérielle tenue à Singapour en 1996.

Belgique

Déclaration de S.E. M. Pierre Chevalier, Secrétaire d'Etat au commerce extérieur

La Belgique attache une importance particulière aux relations entre le commerce international et les normes internationales du travail. Nous déplorons que les importants travaux menés dans ce domaine par l'Organisation internationale du Travail depuis Singapour n'aient pas reçu assez de soutien de la part de l'OMC. La Belgique plaide pour que les normes du travail soient abordées au sein de l'OMC de manière constructive et non conflictuelle, en étroite collaboration avec l'OIT. En aucun cas, la Belgique n'acceptera que ce débat donne prétexte à des initiatives de nature protectionniste.

Botswana

Déclaration de M. Daniel K. Kwelagobe, Ministre du Commerce et de l'Industrie

Pour ce qui est de l'environnement et des normes du travail, le Botswana pense que ce sont là des questions importantes qui doivent être prises en compte dans le cadre des efforts pour promouvoir un développement durable. Toutefois, bien que nous soyons favorables à une amélioration des normes environnementales, nous notons que le Groupe de travail sur le commerce et l'environnement qui a été établi doit encore, à notre connaissance, continuer à étudier et à analyser les liens entre ces deux aspects. En fait, en ce qui concerne les normes fondamentales du travail, nous notons que la Conférence ministérielle de Singapour avait pris la décision finale de renvoyer cette question à l'organisation appropriée, à savoir l'Organisation internationale du Travail.

Brésil

Déclaration de M. Luiz Felipe Lampreia, Ministre des Relations extérieures

Dans des pays développés, le protectionnisme gagne des points. Ici et là, les légitimes préoccupations et la bonne foi des populations sont utilisées pour masquer la réalité. Les normes de l'environnement et du travail – pour lesquelles la communauté internationale a énoncé des règles spécifiques et qu'elle a confiées à des institutions spécialisées – sont deux de ces nouveaux problèmes que l'on voudrait, d'une manière qui prête à se poser des questions, introduire dans le programme concernant le commerce. Nous ne sommes pas convaincus de la nécessité d'apporter des modifications aux Accords de l'OMC à cet effet.

Brunéi Darussalam

Déclaration de M. Pehin Dato Abdul Rahman Taib, Ministre de l'Industrie et des Ressources primaires

Brunéi Darussalam, comme la plupart des membres de l'OMC, souscrit aux normes de travail fondamentales. Il nous faut toutefois rappeler qu'il a été convenu à Singapour que l'Organisation internationale du Travail était l'organe compétent pour s'occuper de ces problèmes.

Bulgarie

Déclaration de M. Valentin Vassilev, Ministre du Commerce et du Tourisme

Nous ne devrions pas laisser de côté les questions concernant le commerce électronique, les liens entre le commerce et les normes du travail et l'incidence du commerce sur l'environnement.

Burkina Faso

Déclaration de M. Abdoulaye Abdoukader Cisse, Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat

Nous demandons à l'Organisation mondiale du commerce de [...] demander que les normes environnementales et sociales ne constituent pas des mesures de protectionnisme déguisées.

Burundi

Déclaration de M. Darius Nahayo, Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme

Certaines questions devraient être discutées en tenant compte de tous les contours qu'elles revêtent et non pas simplement les considérer comme des objets purement commerciaux.

Ainsi, les normes sociales, l'environnement et la brevetabilité des organismes vivants ne devraient pas être abordés sous les aspects uniquement commerciaux. C'est le cas des biens et services culturels. En la matière, l'uniformisation est difficile à obtenir et l'OMC n'est pas la seule institution ou l'institution la mieux indiquée pour s'en occuper.

Canada

Déclaration de M. Pierre S. Pettigrew, Ministre du Commerce international

Il faut absolument qu'il y ait de la cohérence et de la coordination entre nos nombreuses organisations internationales. Les pays se livrent trop souvent à des bras de fer au sujet de points de vue ou de politiques des principales organisations internationales fort divergents, voire contradictoires. C'est pourquoi le Canada a proposé de créer un groupe de travail sur la mondialisation, pour coordonner les efforts de l'OMC avec ceux de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), l'OIT (Organisation internationale du Travail), le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement), le FMI (Fonds monétaire international) et d'autres organismes.

Chili

Déclaration de M. Juan Gabriel Valdés, Ministre des Relations extérieures

Nous ne pouvons pas non plus ignorer la nécessité d'adopter de nouvelles règles en matière de travail. Nous disposons pour cela d'un forum que nous ne pouvons pas négliger: l'Organisation internationale du Travail. Nous devons renforcer les liens entre l'OIT et l'OMC.

Chine

Déclaration de M. Shi Guangsheng, Ministre du Commerce extérieur et de la Coopération économique (en qualité d'observateur)

Le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales devrait être axé sur l'examen de questions liées au commerce. La Chine estime que les questions qui ne sont pas liées aux fonctions de l'OMC, comme les normes du travail, ne devraient pas être incorporées dans le programme.

Colombie

Déclaration de M^{me} Marta Lucía Ramírez de Rincón, Ministre du Commerce extérieur

Il est paradoxal que certains des pays qui sont le plus attachés à l'établissement d'un lien entre le commerce et les droits du travail n'aient pas encore signé la majorité des

protocoles de l'Organisation internationale du Travail. Il est évident que les questions de l'environnement et des droits du travail ne sont pas incompatibles avec les questions du commerce, mais il serait inacceptable que l'amélioration des normes dans ces domaines se fasse au prix de restrictions du commerce.

Congo

***Déclaration de M. Pierre-Damien Boussoukou-Boumba,
Ministre du Commerce et des Approvisionnements,
des petites et moyennes entreprises,
chargé de l'artisanat***

Sur le plan général, le Congo souhaite que les politiques d'environnement et les normes de travail ne constituent pas de nouveaux obstacles techniques au commerce entre les États.

Costa Rica

***Déclaration de M. Samuel Guzowski,
Ministre du Commerce extérieur***

En ce qui concerne les droits des travailleurs, nous devons dire que le Costa Rica s'est doté il y a plus d'un demi-siècle d'une législation moderne dans ce domaine qui garantit le respect de ces droits, et qu'il a participé activement aux travaux de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Le Costa Rica estime que c'est dans cette organisation qu'il faut continuer à s'occuper de ce thème et non à l'OMC, car ce n'est pas une question commerciale et elle risque d'être utilisée à des fins protectionnistes. La Déclaration ministérielle de Singapour a établi clairement les principes généraux qui guident le traitement de cette question en indiquant que l'Organisation internationale du Travail est l'instance appropriée en la matière. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire par conséquent d'ajouter de nouvelles réflexions à ce qui a été convenu à Singapour à ce sujet.

République tchèque

***Déclaration de M. Jiří Maceška,
Vice-ministre de l'Industrie et du Commerce***

Les questions sociales, y compris les normes du travail, font de toute évidence partie des sujets les plus controversés auxquels nous sommes confrontés. De grandes divergences de vues existent au sujet du rôle que l'OMC est censée jouer pour faire atteindre des objectifs dans ces domaines. Nous pensons que ces questions pourraient et devraient être discutées à l'amiable. Nous avons besoin d'un bon point de départ qui nous permettra de nous débarrasser des mythes, mauvaises interprétations et accusations, autrement dit d'un mécanisme qui nous permettra de renforcer la confiance mutuelle au moyen d'un dialogue ouvert et exempt de préjugés.

Nous serions favorables à l'idée d'établir un mécanisme, quelque part entre l'OIT et l'OMC, pour débattre de la question du commerce et du travail ainsi que d'autres questions pertinentes. Toutefois, nous ne serions pas pour l'établissement de liens institutionnels entre le commerce et le travail ni pour l'inclusion de cette question dans le prochain cycle de négociations.

Danemark

Déclaration de M. Niels Helveg Petersen, Ministre des Affaires étrangères

A propos des droits des travailleurs, permettez-moi de dire deux choses: 1) nous rejetons le protectionnisme et les sanctions; 2) nous insistons sur le bien-fondé de mesures positives, sur la transparence, la non-discrimination et le dialogue. Ces éléments constitueraient une solide base en vue de travaux constructifs pendant le cycle à venir.

Nous estimons qu'il faudra alors explorer plus avant le rapport entre commerce et droits des travailleurs. Nous avons donc, avec nos partenaires de l'Union européenne, proposé d'établir un Forum de travail permanent conjoint OIT/OMC consacré aux questions de commerce, de globalisation et de droits des travailleurs. Nous sommes d'avis qu'une telle instance serait fort utile et aiderait à éliminer quelques-uns des malentendus que suscite l'inscription de la question des droits des travailleurs à l'ordre du jour du commerce international.

Nous sommes prêts à étudier de manière plus approfondie comment concrétiser la relation entre commerce et droits des travailleurs. Comme je l'ai déjà dit, l'adoption de mesures positives est le seul moyen d'assurer la mise en œuvre de ces normes. Nous estimons que des préférences commerciales spéciales devraient être accordées aux pays qui intègrent dans leur politique nationale les normes fondamentales du travail. Un système de préférence de ce type devrait être établi dans le cadre de l'OMC, ce qui assurerait toute la transparence nécessaire.

Dominique

Déclaration de M. Norris M. Charles, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce

Le gouvernement de la Dominique se soucie aussi du sort des travailleurs. Nous soutenons l'appel des organisations syndicales en faveur d'une amélioration des conditions de vie des travailleurs. Nous devons veiller à ce que l'OMC atteigne les nobles objectifs qu'elle s'est fixés: améliorer les niveaux de vie, accroître l'emploi et assurer une croissance durable pour tous dans le monde. Mais nous estimons que l'OIT doit continuer à jouer le premier rôle dans la promotion des normes du travail.

Egypte

Déclaration de M. Youssef Boutros Ghali, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur

Nous avons une position ferme en ce qui concerne les questions nouvelles comme celles du commerce et de l'environnement ou des normes fondamentales du travail: nous sommes opposés à l'inclusion de ces questions dans les nouvelles négociations commerciales car cela ferait surgir de nouveaux obstacles déguisés au commerce et réduirait encore plus les possibilités d'accès aux marchés des pays en développement, ce qui ajouterait encore aux graves problèmes économiques et sociaux qui sont les leurs.

Selon nous, la question des normes fondamentales du travail n'a pas sa place dans des négociations commerciales; l'organisme compétent pour s'en occuper est l'OIT et il devrait continuer d'en être ainsi.

El Salvador

Déclaration de M. Eduardo Ayala Grimaldi, Vice-ministre de l'Economie

Pour El Salvador, les droits des travailleurs constituent une question extrêmement importante que nous traitons, avec beaucoup de sérieux, dans l'enceinte internationale qu'est l'OIT; c'est là que nous espérons appeler sur les droits des travailleurs l'attention qu'ils méritent.

Communautés européennes

Commission de la Communauté européenne: Déclaration de M. Pascal Lamy, Commissaire au commerce

Je sais que les questions du commerce et du travail et du commerce et de l'environnement préoccupent bon nombre de pays en développement.

Mais à propos du commerce et du travail, je vous demande instamment de réexaminer la proposition que nous avons présentée concernant la création d'un forum conjoint OIT/OMC. Elle est tout à fait conforme à ce qui a été convenu à Singapour. Elle va en fait plus loin et vise à amorcer un dialogue authentique sur la question. Elle a été mûrement pensée: elle n'est pas simplement destinée à prévenir le risque de sanctions protectionnistes injustes, mais vise à écarter l'idée même que cela puisse se produire.

Fidji

Déclaration de M. Mahendra Ral Chaudhry, Premier ministre

Avant de conclure, je voudrais encore relever brièvement les délais et la rigidité qui s'appliquent au traitement des petits pays les moins avancés, dans leur procédure d'accession à l'OMC. Nous pensons en particulier à la République de Vanuatu, qui a commencé la procédure en 1995 et qui, quatre ans plus tard, n'a toujours pas été acceptée à l'OMC. Nous espérons que Vanuatu et d'autres pays pour lesquels la procédure d'accession est en cours seront acceptés le plus rapidement possible.

Finlande

**Déclaration de M. Kimmo Sasi,
Ministre finlandais du Commerce extérieur au nom
de la présidence du Conseil de l'Union européenne**

Dans un monde interdépendant, l'OMC ne peut travailler de manière isolée. Des passerelles plus solides entre l'OMC et les autres organisations internationales compétentes s'imposent afin d'assurer la cohérence nécessaire des actions à l'échelon international. Le nouveau Cycle devrait maximiser le potentiel de synergies positives entre libéralisation des échanges, protection de l'environnement et développement économique. Une étroite coopération entre l'OIT et l'OMC sur la question du commerce et des droits du travail promettrait d'être fructueuse. Dans ce contexte, l'UE a proposé la création d'un Forum de travail permanent conjoint OIT-OMC sur les questions relatives au commerce, à la mondialisation et au travail. Dans le même esprit, il faudrait encourager la complémentarité des actions entre l'OMC et d'autres organisations, comme les institutions de Bretton Woods, afin de favoriser le renforcement des capacités dans les pays en développement.

France

**Déclaration de Christian Sautter,
Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie**

2. Un moyen: des règles du jeu équitables

Libérer les énergies pour la croissance, les canaliser pour le bien commun. C'est pour cela que l'Europe demande qu'à une ouverture accrue correspondent une réelle sécurité sanitaire et une reconnaissance du rôle multifonctionnel de l'agriculture. C'est pour cela que nous demandons la prise en compte de normes sociales fondamentales non pour établir un salaire minimum mondial, mais pour lutter contre le travail des enfants et des prisonniers. C'est pour cela enfin que nous demandons que les entreprises puissent se développer dans le cadre de règles d'investissement, de concurrence et de marchés publics équitables et transparentes.

Géorgie

**Déclaration de M^{me} Tamar Beruchashvili,
Ministre du Commerce et des Relations
économiques extérieures**

La Géorgie a hâte de participer pleinement aux efforts que déploie l'OMC pour développer encore les échanges internationaux. Nous avons accepté la quasi-totalité des initiatives sectorielles et des accords plurilatéraux. Nous sommes favorables à la conclusion d'accords raisonnables dans les domaines de l'environnement et du travail.

Allemagne

Déclaration de M. Werner Müller, Ministre fédéral de l'Economie et de la Technologie

Seul un vaste mandat de négociation peut permettre de régler la question toujours plus pressante du lien entre la politique commerciale et les autres domaines de la politique, comme l'investissement, la concurrence, l'environnement, la santé, la protection du consommateur, ainsi que les normes du travail et les normes sociales.

Grèce

Déclaration de M^{me} Rodoula Zissis, Vice-ministre de l'Economie nationale

En ce qui concerne le commerce et les normes fondamentales du travail, nous estimons qu'il est nécessaire, à ce stade, d'établir un cadre de dialogue conjoint entre l'OIT et l'OMC pour mieux comprendre les préoccupations de chacun.

Groupe des 77 (Maroc)

Déclaration distribuée par M. Mohammed Benaissa, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Maroc, Président de la neuvième Réunion ministérielle du Groupe des 77

Normes du travail

Je préciserai d'emblée que les Membres du Groupe des 77 et la Chine reconnaissent unanimement l'importance des normes en matière de travail et du bien-être des travailleurs en général dans le monde entier. C'est là à l'évidence un aspect important du développement. Le Groupe des 77 est donc prêt à discuter de ces questions et désireux de le faire. Deux choses toutefois doivent être soulignées.

Premièrement, comme l'ont explicitement déclaré à Marrakech les ministres du G77 et de la Chine, les pays en développement s'opposent énergiquement à ce qu'un lien quelconque soit établi entre les normes du travail et le commerce. En second lieu – et cela découle logiquement du premier point –, la question des normes du travail devrait être traitée par les organisations internationales compétentes et non par l'OMC. Nous ne faisons là que souscrire à la position adoptée dans la Déclaration ministérielle de Singapour. Permettez-moi simplement de rappeler que, sur la question des normes du travail fondamentales, la Déclaration a clairement indiqué que l'Organisation internationale du Travail était l'organe compétent pour étudier et fixer ces normes. Telle est la position du Groupe des 77 et de la Chine.

Bien entendu, lorsque nous discuterons des normes de travail à l'OIT, nous nous fonderons sur le principe, également convenu à Singapour, que l'avantage comparatif de certains pays, en particulier de pays en développement à bas salaires, ne doit en aucune manière être mis en question.

Guatemala

Déclaration de M. José Guillermo Castillo, Ministre de l'Economie

Pour le Guatemala, l'initiative visant à établir un lien entre le commerce et la question du travail est source de vives inquiétudes. Nous avons dû maintes et maintes fois nous opposer à ce que la question du travail soit traitée à l'OMC, car ce thème relève à notre sens d'autres organisations.

Guyana

Déclaration de M. Clement J. Rohee, M.P, Ministre des Affaires étrangères

... la question des normes fondamentales du travail. Nous l'avons déjà dit et nous tenons à le souligner encore. Nous croyons au droit des travailleurs de s'affilier à des syndicats et de participer aux négociations collectives. C'est là, à mon sens, tout ce qu'il y a de plus normal dans une société civilisée, ce qui explique pourquoi nous n'avons pas hésité à ratifier et à appliquer diverses conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

En revanche, ce serait faire un pas en arrière dans le processus que nous cherchons à consolider ici que de prendre pour prétexte les normes du travail et les droits des travailleurs pour instituer de nouveaux obstacles au commerce. Cela, nous devons l'éviter à tout prix.

Haïti

Déclaration de S.E. M. Gérald Germain, Ministre du Commerce et de l'Industrie

Nous pensons qu'il est prématuré d'envisager les négociations en vue d'un accord multilatéral sur les domaines tels que l'investissement, les normes de travail, l'environnement, la politique de concurrence dans le cadre de l'OMC. Ces domaines, tout en ayant un intérêt pour l'OMC, devraient continuer à être traités au sein des agences spécialisées du système des Nations Unies. Toutefois, nous encourageons les différents groupes de travail qui ont été créés à l'effet d'étudier les liens entre le commerce et ces différents domaines à poursuivre leurs activités.

Saint-Siège

Déclaration de Mgr Osvaldo Neves de Almeida, Chef de la délégation du Saint-Siège (en qualité d'observateur)

Les questions relatives aux droits de l'homme et aux droits des travailleurs appellent une attention particulière. Le Saint-Siège attache une grande valeur à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux du travail, et considère qu'elle répond de

manière adéquate aux enjeux de l'économie mondialisée. Le travail des enfants, la prostitution organisée, l'esclavage et le travail forcé, et la mise hors la loi des syndicats ne sauraient faire partie d'une politique nationale ni s'appuyer sur le droit d'un pays au développement (voir l'encyclique *Laborem Exercens* du Pape Jean-Paul II (1981), n° 17). Mais, pour faciliter le respect intégral des principes énoncés dans la Déclaration de l'OIT, il faut que les pays riches s'abstiennent de toute forme de protectionnisme sous le couvert de ces principes.

Honduras

Déclaration de M. Reginaldo Panting, Secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce

Le Honduras est un pays respectueux des droits de l'homme et des droits des travailleurs. A cet égard, nous réaffirmons la position que nous avons prise à Singapour et qui a été adoptée par cette Conférence ministérielle, laquelle a reconnu que l'OIT est la seule Organisation compétente pour traiter de la question de la promotion et de l'application des normes fondamentales du travail et repoussons donc toute initiative qui viserait à débattre de cette question au sein de l'OMC dans le but d'introduire des mesures commerciales protectionnistes à l'encontre de pays qui jouissent d'avantages comparatifs.

Hong-kong, Chine

Déclaration de M. Chau Tak Hay, Secrétaire au commerce et à l'industrie

Mais l'OMC n'est pas l'instance appropriée pour résoudre tous les problèmes du monde et elle n'est pas aussi bien équipée que d'autres institutions pour examiner certains de ces problèmes. L'introduction de questions telles que celles qui concernent le travail dans le programme de l'OMC causerait un dommage irréparable à l'Organisation. Comme nous l'avons déjà reconnu et décidé à Singapour, l'Organisation internationale du Travail est l'organisation compétente pour traiter les questions relatives au travail. Qu'il soit bien clair que Hong-kong, Chine appuie fermement les normes du travail et les travaux de l'OIT. L'OMC contribue de manière indirecte à la question de l'amélioration des conditions sociales en élevant la prospérité des peuples partout dans le monde grâce à l'accroissement des échanges. C'est le seul lien qu'il puisse y avoir entre le commerce et les normes du travail. Nous devrions nous concentrer sur notre domaine essentiel qui est la libéralisation multilatérale progressive des échanges et laisser la question des normes du travail à l'OIT.

Hongrie

Déclaration de M. Attila Chikán, Ministre des Affaires économiques

La Hongrie pense que l'amélioration des conditions sociales dans tous les pays passe par une croissance économique mondiale soutenue, fondée sur la libéralisation des échanges et des investissements. Elle n'est toutefois pas opposée à l'idée d'un dialogue constructif concernant l'interaction entre commerce et travail, à condition qu'il ne soit pas placé sous les auspices de l'OMC. Elle est convaincue que c'est toujours à l'OIT qu'il appartient de définir et de faire respecter les normes internationales du travail.

Indonésie

Déclaration de M. Jusuf Kalla, Ministre de l'Industrie et du Commerce

Normes du travail

Sur la question des normes du travail, il avait été convenu à la Conférence ministérielle de Singapour que l'OIT était l'organe compétent pour établir ces normes et s'occuper des questions relatives au travail, et que les Secrétariats de l'OMC et de l'OIT continueraient de collaborer, comme ils le faisaient alors. Selon notre interprétation, la collaboration ne signifie rien d'autre qu'un échange de renseignements et de documents. Nous estimions aussi que les décisions prises par les ministres sur cette question à Singapour ne devaient pas habiliter l'OMC à entreprendre de nouveaux travaux sur les normes du travail. L'Indonésie a ratifié toutes les conventions essentielles de l'OIT et reste résolue à les respecter. Toutefois, elle peut difficilement accepter la proposition tendant à ce que l'OMC engage de nouveaux travaux dans ce domaine. Cela lui semble incompatible avec l'accord qui s'était dégagé à Singapour.

Inde

Déclaration de M. Murasoli Maran, Ministre du Commerce et de l'Industrie

En ce qui concerne la question du travail, l'Inde est foncièrement attachée au respect de normes du travail et elle a ratifié la plupart des conventions de l'OIT. Nous chérissons aussi toutes les valeurs liées à la démocratie, aux droits des travailleurs et à la saine gestion des affaires publiques. Toutefois, ces questions ne relèvent pas de l'OMC. À Singapour, nous avons décidé une fois pour toutes que les questions en rapport avec le travail étaient du ressort de l'OIT. L'Inde rejette avec force les tentatives réitérées visant à inclure ces questions dans le programme de l'OMC sous une forme ou sous une autre. Tout pas dans cette direction engendrera de profondes divisions ainsi qu'une défiance qui ne pourront que nuire à la formation d'un consensus sur notre futur programme de travail.

Irlande

Déclaration de M. Tom Kitt, Ministre du Commerce

La question du commerce et des normes de travail fait également partie de celles que nous considérons comme importantes et qu'il conviendrait, à notre avis, d'examiner. La proposition de l'UE d'établir une enceinte pour étudier cette question est une solution réaliste à laquelle, je l'espère, d'autres délégations pourront se rallier.

Israël

Déclaration de M. Ran Cohen, Ministre de l'Industrie et du Commerce

Israël attache une importance considérable au respect des normes fondamentales du travail et des questions environnementales. Si l'OMC a peut-être un rôle à jouer dans ce domaine, il faut veiller à ne pas compromettre l'avantage comparatif des pays à bas salaires et à ne pas utiliser les normes de travail ou les mesures environnementales comme obstacle non tarifaire.

Italie

Déclaration de M. Piero Fassino, Ministre du Commerce extérieur

Dans le même esprit, il faudrait aussi aborder l'aspect social le plus critique et le plus délicat: la protection des droits des travailleurs, en commençant par les segments les plus vulnérables – les femmes et les enfants – qui sont les plus exposés à des formes intolérables d'exploitation, sinon à un esclavage moderne.

Nous savons à quel point cette question est sensible pour les pays les moins avancés. Il est donc nécessaire de trouver une enceinte qui, avec la contribution active des pays les moins avancés, puisse déterminer les formes et les instruments capables de régler une question aussi cruciale. L'Italie considère qu'un groupe de travail spécial dans le cadre de l'OMC, voire un forum OIT/OMC, serait utile. Quoi qu'il en soit, une coopération étroite entre l'OIT et l'OMC est nécessaire. Ce qui compte, c'est que l'on traite la question des droits sociaux d'une manière constructive, en élaborant des mesures positives dans les domaines de la formation et de l'assistance technique pour aider ces pays à modifier leur législation de façon à protéger toujours plus le travail des groupes les plus vulnérables de la société.

République démocratique populaire lao

Déclaration de M. Siao Savath Savengsuksa, Vice-ministre, ministère du Commerce et du Tourisme (en qualité d'observateur)

La RDP lao adhère aux appels que d'autres ont lancés pour que ce cycle de négociations réponde aux besoins des pays en développement. Il faut pour cela que les engagements pris lors du Cycle d'Uruguay soient pleinement mis en œuvre et que le présent cycle se concentre sur les problèmes essentiels. Les questions étrangères au commerce, telles que les normes du travail et de l'environnement, devraient être réglées au sein des institutions internationales compétentes et non à l'OMC.

Liechtenstein

Déclaration de M^{me} Andrea Willi, Ministre des Affaires étrangères

Ce n'est pas seulement pendant la préparation de cette réunion que la question du commerce et des normes sociales a été débattue. La cohésion, la coopération et l'intégration internationales exigent une vision d'ensemble des valeurs sur lesquelles reposent nos sociétés. Compte tenu de l'interdépendance économique mondiale croissante, il nous est demandé instamment de traiter cette question et de trouver l'organe approprié qui en serait chargé.

Luxembourg

Déclaration de M. Eugène Berger, Secrétaire d'État à l'environnement

L'Organisation doit prendre en compte le fait qu'elle-même et ses Etats Membres dépendent de l'expertise qui existe ailleurs. Mon pays encourage le dialogue accru entre l'OMC et les organisations internationales comme la CNUCED, l'OIT, l'OMS, l'OMPI et le PNUE. L'OMC doit s'engager dans un effort de responsabilité collective et je salue la disponibilité des leaders de la communauté internationale comme le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, M. Rubens Ricupero de la CNUCED et M. Juan Somavia de l'OIT, qui ont pris le chemin de Seattle.

Mon pays peut comprendre les réticences de ceux qui redoutent de se faire arracher des concessions dans le domaine des normes sociales sous la pression de la négociation.

Mon pays estime cependant que l'OMC a atteint la maturité nécessaire pour engager un dialogue avec l'OIT sur les interactions entre commerce et normes sociales.

Malaisie

Déclaration par M. Asmat Kamaludin, Secrétaire général, ministère du Commerce international et de l'Industrie

Nous sommes d'avis que la question des relations entre le commerce et les normes du travail a déjà été réglée lors de la Conférence ministérielle de Singapour, au cours de laquelle il a été décidé que l'Organisation internationale du Travail était l'organe compétent en matière de normes de travail. Nous aimerions rappeler que tous les pays devraient observer les normes fondamentales du travail qui ont été adoptées dans le cadre de l'OIT. En tant que membre responsable de l'OIT, la Malaisie a entériné la presque totalité des conventions fondamentales relatives à ces normes.

Nous sommes préoccupés par les tentatives qui sont faites de débattre des normes du travail dans l'enceinte de l'OMC. Selon nous, de tels débats conduiraient au bout du compte à demander des modifications des règles de l'OMC, dont l'objet serait l'utilisation de mesures commerciales afin d'imposer le respect de normes du travail. Cela n'aurait pas seulement pour effet de mettre à mal le principe fondamental de la nation la plus favorisée de l'OMC, mais cela permettrait aussi aux pays de justifier de nouvelles formes de

protection et annulerait les concessions obtenues au cours des négociations précédentes. Nous avons la même préoccupation en matière de normes environnementales.

Mexique

Déclaration de M. Herminio Blanco Mendoza, Ministre du Commerce et du Développement industriel

En outre, le commerce a des conséquences positives sur le bien-être des travailleurs. Il permet d'accroître le nombre d'emplois et d'en améliorer la qualité. Au Mexique, le secteur de l'exportation a représenté plus de la moitié des emplois créés depuis 1995. La rémunération y est supérieure de 30 pour cent plus élevée à celle des emplois sans rapport avec les activités d'exportation.

Etant donné les avantages que procure le commerce, il est étrange qu'en marge de cette Conférence certains préconisent l'arrêt du processus de libéralisation, sous prétexte de protéger l'environnement ou de préserver les normes du travail. Ils ne voient pas que, ce faisant, ils vont à l'encontre du but qu'ils recherchent. Nous ne pouvons laisser ces groupes d'intérêts compromettre le programme de travail de l'OMC. Il faut trouver des solutions aux problèmes de l'environnement et du travail dans les enceintes multilatérales qui en sont chargées, et non à l'OMC: en faisant entrer ces thèmes dans le cadre de l'OMC, on risquerait de voir des intérêts protectionnistes détruire l'œuvre et l'essence même de cette institution.

Le rôle joué par le système commercial multilatéral dans la libéralisation du commerce mondial et, partant, la croissance économique et le bien-être social, est indéniable. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de donner un nouvel élan à ce processus. Ne laissons pas passer cette chance. Décidons de lancer un nouveau cycle complet de négociations. Évitions que des intérêts protectionnistes ne réduisent la portée des résultats que nous pouvons obtenir ici.

Maroc

Déclaration de M. Alami Tazi, Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

Concernant les questions sociales, nous sommes persuadés que l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui bénéficie actuellement d'un appui et d'une reconnaissance universels en matière de promotion des droits fondamentaux du travail, reste la seule enceinte compétente dans ce domaine.

Il serait important de s'assurer que les questions environnementales et sociales ne se transforment pas en de nouvelles formes de protectionnisme déguisé.

Népal

**Déclaration de M. Ram Krishna Tamrakar,
Ministre du Commerce**
(en qualité d'observateur)

En ce qui concerne le commerce et les normes du travail, nous cautionnons les engagements qui ont été pris par les ministres du Commerce dans la Déclaration ministérielle de Singapour.

Pays-Bas

**Déclaration de M. Gerrit Ybema,
Ministre du Commerce extérieur**

Enfin, je tiens à souligner que la politique commerciale ne peut pas être indépendante des autres politiques. Il est extrêmement nuisible pour l'image de l'OMC et du travail important qu'elle réalise que ses règles soient perçues comme constituant un obstacle à l'adoption de politiques efficaces dans certains domaines, par exemple pour ce qui est de l'environnement, de la santé ou des questions sociales. Je suis convaincu que nous trouverons le moyen de poursuivre la libéralisation des échanges sans réduire notre aptitude à élaborer des politiques efficaces dans d'autres domaines. J'espère donc que nous parviendrons, à Seattle, à nous entendre sur la manière d'aborder ces problèmes.

Nouvelle-Zélande

**Déclaration par M. Lockwood Smith,
Ministre du Commerce international**

Comment pouvons-nous faire entrer cette Organisation dans le nouveau millénaire en nous gargarisant de préoccupations concernant les normes du travail et l'environnement, alors que nous continuons à soutenir des subventions qui aboutissent à épuiser nos ressources halieutiques limitées ou qui empêchent les économies en développement d'édifier leur commerce, de soustraire leur peuple à la pauvreté et d'améliorer leurs normes du travail.

Je vous demande instamment d'y réfléchir.

Nicaragua

**Déclaration de M^{me} Azucena Castillo,
Ministre du Développement, de l'Industrie
et du Commerce**

Questions du travail et de l'environnement

Je tiens à réitérer, au nom de mon pays, la position que nous avons exposée à la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC qui s'était tenue à Genève, et qui est que les questions du travail doivent être abordées par l'instance compétente qui est l'Organisation internationale du Travail. Le Nicaragua est signataire des sept conventions de base de

l'OIT et les applique strictement. Nous avons un gouvernement responsable, attaché aux principes du bien-être social et du développement durable. Mais il refuse que des conditions liées au travail ou à l'environnement puissent être imposées pour bloquer l'accès à un marché déterminé.

Si l'on considère les pays industrialisés, les chiffres et les statistiques du commerce et de l'emploi, loin d'être inquiétants, sont plutôt positifs, mais le fossé est considérable par rapport aux pays en développement où le taux du chômage est élevé et la situation sociale préoccupante. Nous avons eu hier la preuve de la capacité de manipulation de groupements puissants; mais il existe aussi, dans les pays en développement, des millions d'ouvriers et de paysans qui demandent en silence, loin de Seattle, la création d'emplois et l'atténuation de la pauvreté afin de pouvoir satisfaire leurs besoins fondamentaux. Les gouvernements et les pays qui sont responsables ne peuvent pas accepter que d'importants syndicats capables de drainer les foules étouffent ces voix qui résonnent en silence dans notre conscience.

Nigéria

Déclaration de l'Honorable Mustapha Bello, Ministre du Commerce

Concernant l'inscription de l'environnement et des normes du travail à l'ordre du jour des futures négociations, la véritable question qui se pose n'est pas celle de savoir si ces objectifs sont valables du point de vue de la coopération et des négociations internationales. La question de fond qui se pose est celle de savoir si l'OMC est le bon endroit pour ce genre de coopération. Dans les circonstances, le Nigéria est d'avis que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont le mandat, l'expérience et les moyens nécessaires pour traiter ces questions. Nos efforts devraient donc consister à aider ces institutions internationales à mener à bien leurs mandats et leurs programmes de travail respectifs. A notre avis, les tentatives visant à surcharger le programme de l'OMC avec des questions non commerciales iront à l'encontre du but recherché. L'OMC ne disposerait pas de suffisamment de temps pour contribuer de manière constructive au débat sur les questions concernant l'environnement et le travail, et elle ne serait plus en mesure de s'occuper correctement des questions de libéralisation des échanges.

Norvège

Déclaration de M. Knut Vollebæk, Ministre des Affaires étrangères

Le système commercial doit également faire mieux connaître les normes fondamentales du travail, tout en veillant à ce qu'elles ne soient pas utilisées de manière abusive à des fins de protectionnisme. Il est par conséquent nécessaire que le dialogue s'instaure entre pays industrialisés et pays en développement en ce qui concerne les normes fondamentales du travail.

Pakistan

Déclaration de M. Abdul Razak Dawood, Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion

On assiste à des tentatives constantes autant qu'inquiétantes, visant à introduire dans les travaux de l'Organisation des questions qui n'ont strictement rien à voir avec son mandat. Je songe aux questions du travail et de l'environnement, qui sont mises en avant non dans le dessein altruiste d'améliorer les normes dans ces secteurs, mais dans le but manifeste d'imposer sous ce prétexte des restrictions à l'accès aux marchés des exportations des pays en développement lorsqu'elles sont compétitives.

Le Pakistan s'oppose énergiquement à l'idée d'aborder la question des normes du travail à l'OMC. Il y a là une approche à la fois cynique et intéressée. L'inquiétude naturelle de l'homme de la rue devant les effets sociaux de la mondialisation est exploitée à des fins protectionnistes. Parmi les manifestants qui défilent dans les rues qui nous entourent, nombreux sont ceux qui nourrissent des appréhensions légitimes en songeant aux incidences de la libéralisation sur leur vie de tous les jours. Nous sommes avec eux, car beaucoup de nos concitoyens s'inquiètent eux aussi pour leur bien-être économique et social dans une économie mondiale qui se transforme à un rythme inquiétant.

Panama

Déclaration de M. Joaquín Jacome, Ministre du Commerce et de l'Industrie

De même, nous respectons les normes fondamentales du travail internationalement reconnues et nous considérons que l'Organisation internationale du Travail (OIT) est l'organe compétent pour s'occuper de ces questions.

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Déclaration de M. Michael Maue, Secrétaire au commerce et à l'industrie

Le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée soutient pleinement les objectifs consistant à garantir des normes appropriées en matière d'environnement et de travail, dont nous avons tellement entendu parler au cours des derniers jours, mais il estime que la définition de ces normes doit se faire dans le cadre de la politique nationale. La Papouasie-Nouvelle-Guinée reconnaît les normes internationales généralement acceptées qui sont établies dans le cadre d'instances telles que l'Organisation internationale du Travail. Elle est signataire des accords sur les normes fondamentales du travail, s'efforce de maintenir des normes élevées en matière d'environnement et reconnaît les critères sanitaires internationaux lorsqu'ils existent. Cependant, avec les autres pays en développement, la Papouasie-Nouvelle-Guinée rejette catégoriquement l'idée selon laquelle un pays, si grand ou si puissant soit-il, a le droit d'imposer aux autres membres de l'OMC ses normes en matière de travail et d'environnement.

Pérou

Déclaration de M. Juan Carlos Hurtado, Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Intégration et des Négociations commerciales internationales

Dans le contexte actuel d'ouverture et de changements incessants, nous considérons qu'il n'y a pas place pour le protectionnisme, sous aucune de ses formes, étant donné qu'il est en soi un facteur de distorsion des bases du libre marché. Nous ne pouvons passer sous silence notre refus de la proposition d'introduire à l'OMC des questions qui relèvent d'autres organisations internationales, comme celles qui concernent le travail et l'environnement.

Philippines

Déclaration de M. José T. Pardo, Secrétaire au commerce et à l'industrie

Il y a des questions, comme celles du travail et de l'environnement qui, conformément au principe de subsidiarité, relèveraient plutôt de la compétence d'autres organisations internationales.

Pologne

Déclaration de M^{me} Anna Skowrońska-Luczyńska, Secrétaire d'État, ministère de l'Economie

Est-il nécessaire de souligner que les droits de l'homme et les normes du travail figurent au premier plan dans le programme politique de la Pologne. Par conséquent, nous croyons qu'il est possible de créer un forum approprié en dehors de la structure de l'OMC pour commencer à analyser les nouvelles corrélations complexes entre la politique commerciale, la libéralisation des échanges, le développement et les normes fondamentales du travail.

Les résultats de ces travaux ne devraient en aucun cas servir de prétexte à des mesures protectionnistes, sous la forme par exemple de sanctions commerciales liées au non-respect des normes du travail.

Portugal

Déclaration de M. Joaquim Pina Moura Ministre des Finances et de l'Economie

L'OMC doit répondre aux transformations des relations économiques internationales, notamment en ce qui concerne l'importance accrue de l'investissement et des conditions de concurrence internationale. Elle doit aussi donner sa contribution pour une réponse aux préoccupations légitimes de nos concitoyens sur des sujets comme la protection de l'environnement, la défense du consommateur, la sûreté alimentaire et la qualité des produits et sur les relations entre le commerce international et les normes sociales.

Arabie saoudite

**Déclaration de M. Osama J. Faqueeh,
Ministre du Commerce**
(en qualité d'observateur)

Le nouveau cycle de négociations commerciales est une entreprise ambitieuse. Son objectif devrait être, entre autres, d'assurer aux pays en développement et aux pays les moins avancés une part équitable qui corresponde à leurs besoins économiques. Le programme et la portée des négociations futures devraient être équilibrés et gérables. Le programme positif proposé par les pays en développement devrait y être inclus, en particulier des questions telles que le transfert de technologie, des sauvegardes appropriées pour les pays les moins avancés, un crédit pour les mesures de libéralisation autonome, et l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral à des conditions équitables. Les questions sujettes à controverse, telles que les normes du travail et la clause sociale sur lesquelles il n'y a pas de consensus, devraient être exclues du programme.

Sierra Leone

**Déclaration de M. Mike Lamin,
Ministre du Commerce et de l'Industrie**

Nous reconnaissons qu'en signant la Déclaration de Singapour en 1996 nous nous engageons sur la question des normes fondamentales du travail qui fait maintenant l'objet d'un débat pour savoir s'il convient ou non de l'examiner. Nous prenons note des nombreuses appréhensions formulées quant aux véritables motivations qui sous-tendent ce débat. Nous estimons que cette question est importante pour nous tous. Notre souci, en tout état de cause, est qu'en fin de compte les règles protègent nos intérêts respectifs. Elles devraient en particulier assurer une cohésion de nature à promouvoir l'amélioration de nos conditions de vie.

Singapour

**Déclaration de M. George Young-Boon Yeo,
Ministre du Commerce et de l'Industrie**

Les propositions visant à analyser les rapports entre le commerce, d'une part, et la bonne gestion des affaires publiques, la protection de l'environnement et les normes fondamentales du travail, d'autre part, suscitent des sentiments mitigés dans les pays en développement. Chacun d'entre nous appelle de ses vœux la bonne gestion des affaires publiques, la protection de l'environnement et le respect des normes fondamentales du travail. Ce n'est pas que ceux qui vivent dans des régions éloignées soient plus préoccupés par ces problèmes que nous ne le sommes. Il importe de voir clairement les motivations qui sous-tendent les propositions. Lorsqu'elles ont un caractère protectionniste, il faut les reconnaître pour ce qu'elles sont. Lorsque les intentions sont bonnes, nous devrions, dans notre propre intérêt, écouter attentivement et adapter nos politiques.

Slovénie

Déclaration de M. Marjan Senjur, Ministre des Relations économiques et du Développement

Le système commercial multilatéral pourrait faire fonction de moteur permanent de la croissance économique, et ce plus encore si le mandat concernant la cohérence était pleinement rempli. L'OMC pourrait jouer un rôle important dans ce qu'on appelle parfois la «nouvelle architecture mondiale», avec d'autres institutions comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation internationale du Travail. L'OMC doit se consacrer davantage aux questions qui préoccupent la communauté internationale et davantage participer au débat public sur les mesures que celle-ci doit prendre pour faire face aux crises et lutter contre le protectionnisme. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un modèle de développement pour le millénaire qui permette de concilier efficacité économique et justice sociale.

Espagne

Déclaration de M. Rodrigo de Rato y Figaredo, Deuxième Vice-président et ministre de l'Economie et des Finances

La protection du consommateur et son corollaire, le principe de précaution, la multifonctionnalité de l'agriculture, les valeurs culturelles sont autant de questions qui demandent à être prises en considération avec beaucoup de soin par les responsables de la politique commerciale internationale. Par ailleurs, dans le cadre du «nouveau programme concernant le commerce international» un débat de plus en plus nourri a été engagé sur les liens entre le commerce et d'autres aspects de l'activité économique comme l'investissement, la concurrence, les droits du travail et l'environnement. Le principe du développement durable doit inspirer les Accords de l'OMC.

Sri Lanka

Déclaration de M. Anton Alfred, Secrétaire au ministère du Commerce intérieur et extérieur et de l'Alimentation

Quant aux tentatives qui ont été faites pour introduire des liens entre le commerce et les normes fondamentales du travail, après avoir mûrement réfléchi, nous estimons, comme cela a été décidé à la Réunion ministérielle de Singapour, que l'OIT est l'organisation la plus compétente pour s'occuper de cette question qui, par conséquent, ne devrait pas être inscrite au programme de l'OMC.

Suède

Déclaration de M. Leif Pagrotsky, Ministre du Commerce

Pour réussir à promouvoir la prospérité, nous devons créer un sentiment de partenariat entre nous, entre les membres de l'OMC. La méfiance est un obstacle majeur au progrès aujourd'hui. Les pays développés doivent montrer qu'ils sont des partenaires sérieux, s'ils veulent compter sur l'aide des pays peu développés pour s'attaquer aux nouvelles questions commerciales qui préoccupent beaucoup les citoyens. C'est pourquoi nous devons nous attacher à être des défenseurs cohérents du libre-échange, qui méritent la confiance des autres. Nous devons agir de façon à ce que nos motivations, lorsqu'il s'agit des questions environnementales et des normes fondamentales du travail, ne peuvent pas être remises en question. Il doit être absolument clair que, lorsque nous évoquons la question des droits des travailleurs, nous parlons des droits fondamentaux déjà établis par l'OIT. Nous ne devons pas admettre des idées fantaisistes au sujet du niveau des salaires, par exemple. Afin de renforcer la crédibilité, j'appelle tous les membres de l'OMC à ratifier les conventions pertinentes de l'OIT.

Suisse

Déclaration du Conseiller fédéral Pascal Couchepin, Ministre de l'Economie

L'OMC est aujourd'hui l'objet d'une attention sans précédent. Nous devons nous en réjouir. Mais ceci implique d'intensifier le dialogue avec le public et les milieux non gouvernementaux. Ne serait-ce que pour dissiper les nombreux malentendus qui se sont fait jour à propos du système commercial multilatéral. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne les préoccupations légitimes des consommateurs et les interactions entre les normes du travail fondamentales et le commerce. Sur ce dernier point, la Suisse salue le résultat des travaux entrepris à l'OIT depuis Singapour. Mon pays est favorable à un renforcement et à un élargissement substantiels de la collaboration entre l'OIT et l'OMC conformément à l'engagement pris à Singapour.

Turquie

Déclaration de M. Tunca Toskay, Ministre d'Etat

Comme vous vous en souviendrez, les membres de l'OMC ont renouvelé leur attachement au respect des règles fondamentales du travail reconnues internationalement et ont affirmé que l'Organisation internationale du Travail (OIT) était l'organe compétent pour établir et étudier ces normes dans la Déclaration ministérielle de Singapour.

Dans cette optique, nous devrions réaffirmer ce que nous avons déclaré il y a quelques années et redire que l'OIT est l'organe compétent en la matière tout en soutenant une coopération étroite entre cette organisation et l'OMC.

Ouganda

Déclaration de M. Brigediern Moses Ali, Vice-Premier ministre adjoint et ministre du Tourisme, du Commerce et de l'Industrie

L'Ouganda se félicite des initiatives prises en ce moment pour améliorer encore l'accès aux marchés. Dans l'intérêt de la transparence et de la prévisibilité, nous pensons que les nouvelles mesures relatives à l'accès aux marchés doivent être assorties de droits nuls et couvrir tous les produits d'exportation présentant un intérêt pour des économies comme la nôtre. Nous aimerions toutefois avoir l'assurance que des questions non commerciales, comme celles qui sont invoquées au nom des normes sur l'environnement et le travail, ne vont pas réduire à néant les avantages d'une plus grande ouverture des marchés.

Etats-Unis

Déclaration de M. Daniel Glickman, Secrétaire à l'agriculture

Si nous approuvons une déclaration ministérielle qui répond à ces exigences, nous pourrions [...] créer un groupe de travail des liens entre le commerce et les normes du travail fondamentales.

Venezuela

Déclaration de M. Juan de Jesús Montilla Saldivia, Ministre de la Production et du Commerce

Le Venezuela estime que des questions comme celle du rapport entre la protection de l'environnement et le commerce ou la question des droits de l'homme et, notamment, des droits des travailleurs méritent notre attention parce qu'elles s'inscrivent dans une vision de l'épanouissement de nos sociétés et que cet épanouissement passe par le développement humain. Cela dit, nous estimons que la contribution de l'OMC à celui-ci consiste à intégrer les objectifs du développement dans ses disciplines et que l'organisation ne doit pas se transformer en un forum de recherche de solutions aux problèmes de l'environnement ou du travail. Aussi nous opposons-nous à ce qu'on lie les règles commerciales multilatérales à ces questions, sachant qu'il existe des disciplines, des mécanismes et d'autres instances mieux à même d'apporter des réponses aux préoccupations qu'elles soulèvent. A cet égard, nous saluons et soutenons la Déclaration relative aux principes et droits au travail qui a été élaborée à l'OIT, ainsi que les accords environnementaux multilatéraux et les accords issus du Sommet «Planète terre», notamment parce qu'ils intègrent, dans une perspective large et globale, ces questions, y compris leurs incidences pour le commerce international. Si l'OMC souhaite acquérir une légitimité aux yeux des peuples du monde, elle ne peut être étrangère aux objectifs du développement humain, en particulier dans les pays les moins avancés; il reste que le rôle qui lui incombe est d'intégrer de manière appropriée la dimension développement dans le monde du commerce, à l'exclusion de tout autre.

Zambie

Déclaration de M. William Harrington, Ministre du Commerce et de l'Industrie

S'agissant du thème du travail, la Zambie est favorable au maintien de normes fondamentales du travail. Nous pensons utile qu'une relation de travail s'établisse entre l'OMC et l'OIT, mais nous considérons que l'organisation compétente en la matière reste l'OIT.

Zimbabwe

Déclaration de M. N.M. Shamuyarira, Ministre de l'Industrie et du Commerce

On insiste trop lourdement sur la question des normes de travail et leur place à l'OMC. Nous étions convenus à Singapour d'un *modus operandi* consensuel reconnaissant que l'OIT était l'instance compétente pour traiter de cette question. Tant que cette voie n'aura pas été explorée jusqu'au bout de ses possibilités, le Zimbabwe ne voit aucun intérêt à ce que cette question soit abordée à la Conférence, sans parler d'en faire un élément du programme de travail de la Conférence.

Genève, le 15 mars 2000.